

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06479 Numéro SIREN : 823 970 009 Nom ou dénomination : KRISTY
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2020 sous le numéro de dépôt 7383

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7383

Déposant :

Nom/dénomination : KRISTY

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 823 970 009

N° gestion : 2016 B 06479



108 6429

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : KRISTY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 5 RUE PIERRE BEZANCON		94440 MAROLLES EN BRIE	Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET : 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8		Néant ☐ *	

		Exercice N, clos le : 30/09/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
		CX	CQ
		AF	AG
		373	304
		68	
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	414	51	
	362		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
Terrains	AN	AO	
Constructions	AP	AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
74 442	24 866		
49 575			
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
919 810			
919 810			
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
492 882			
492 882			
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
7 740			
7 740			
TOTAL (II)	BJ	BK	
1 495 662	25 222		
1 470 439			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	13 656		
	13 656		
	Autres créances (3)	BZ	CA
486 752			
486 752			
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	
169 786			
169 786			
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
9 056			
9 056			
TOTAL (III)	CJ	CK	
679 251			
679 251			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
	2 174 913	25 222	
2 149 690			

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CLIQUEZ ICI



Signature

Désignation de l'entreprise : KRISTY		Exercice N	
		Néant ☐	*
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 639 350)	DA	639 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	63 935
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	11 572
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	218 289
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	591 027
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	512 203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 849
	Dettes fiscales et sociales	DY	57 942
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	27 580
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 940
TOTAL (IV)		EC	1 216 543
Écart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 149 690
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	263 434
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Désignation de l'entreprise : KRISTY		Exercice N		Néant ☐	*	
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF		
		FG	470 919	FH	470 919	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	470 919	FK	470 919	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	2 510	
	Autres produits (1) (11)			FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	473 433
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stocks (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	94 311	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	4 889	
	Salaires et traitements *			FY	193 330	
	Charges sociales (10)			FZ	76 726	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements *		GA	14 932
			- dotations aux provisions *		GB	
				GC		
	Autres charges (12)			GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	12
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	384 202
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GG	89 231	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ	155 908	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK	16 567	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL		
	Différences positives de change			GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN		
	Total des produits financiers (V)				GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	172 475	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ		
	Différences négatives de change			GR	16 794	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS		
	Total des charges financières (VI)				GT	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GU	16 794	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	155 680	
				GW	244 911	

(RENVOIS : voir tableau n°2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Désignation de l'entreprise : <u>KRISTY</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	275
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	275
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	- 275
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	26 347
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	645 909
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	427 619
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	218 289
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier * Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C. G. I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 510
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
CONTRAVENTIONS		charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		275	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		charges antérieures	Produits antérieures

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

© Logiciel MTAE

Désignation de l'entreprise KRISTY										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	538	KE		KF	248	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *				KV	3 792	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	65 523	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 461	LC		LD	665		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	73 776	LO		LP	665	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	892 080	8V		8W	27 730
Autres titres immobilisés						1P	602 315	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	7 200	1U		1V	540		
TOTAL IV						LQ	1 501 595	LR		LS	28 270		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	1 575 910	ØH		ØJ	29 184
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	787	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN	3 792		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	65 523		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	5 127		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG		NH	74 442	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	919 810
Autres titres immobilisés						I1		2B	109 432	2C	492 882		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	7 740		
TOTAL IV						I3		NJ	109 432	NK	1 420 432		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	109 432	ØL	1 495 662

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise KRISTY										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	73	PF	282	PG		PH	356	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagement divers		QD	218	QE	474	QF		QG	692	
	Matériel de transport		QH	9 177	QI	12 688	QJ		QK	21 865	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	821	QM	1 487	QN		QO	2 309	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	10 216	QV	14 649	QW		QX	24 866	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	10 290	ØP	14 932	ØQ		ØR	25 222	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1	S2		S4		
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7		S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3		U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

clorictet MTAE



Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise KRISTY		Néant ☐ *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : KRISTY		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	7 740	UV		UW	7 740				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	13 656		13 656						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 144		3 144					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	483 607		483 607						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	9 056		9 056						
	TOTAUX		VT	517 205	VU	509 465	VV	7 740			
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	591 027		136 590		454 436				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 382		6 382						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 849		21 849						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 439		3 439						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 994		19 994						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	24 333		24 333						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 312		7 312						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 864		2 864						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	505 820		7 148		498 672				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 580		27 580						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 940		5 940						
TOTAUX		VY	1 216 543	VZ	263 434		953 108				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Logiciel MTAE

*[Signature]*

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 30/09/2019

D'UNE DUREE DE 12 MOIS

CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOTAL DU BILAN :	2 149 690
- CHIFFRE D'AFFAIRE :	470 919
- RESULTAT NET :	218 289

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

TABLEAU 2054

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU 2055

VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU 2056

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

TABLEAU 2057



Ce document contient une mention expresse (art.1732 du CGI)

☐

FAITS MAJEURS

AUCUN FAIT SIGNIFICATIF NE MERITE UNE INFORMATION PARTICULIERE.



[Handwritten signature]

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur cout de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le cout d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Sans objet.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.



PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	



CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus	442	
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	4 915	
Personnel		
- Congés à payer	3 439	
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer	1 208	
- Autres charges à payer	2 515	
Etat	2 864	
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	- 5 940
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	- 5 940



CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	9 056
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	9 056



CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Nature	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
Total		



FRAIS D'ETABLISSEMENT

Nature	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

FONDS COMMERCIAL

	Date	Montant
Eléments achetés :		
Eléments réévalués :		
Eléments reçus en apport :		



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	639 350	1
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	639 350	1

AVANCES AUX DIRIGEANTS

AUCUNE AVANCE N'A ETE CONSENTIE AUX DIRIGEANTS SOCIAUX.



ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés ou réciproques	Montant
Effets escomptés non échus	
Créances cédées en garantie (DAILLY)	
Avals et cautions donnés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements donnés ou réciproques	
- Intérêts restant dus sur emprunts	
Total	

CREDIT BAIL

Crédit bail	Immobilier	Mobilier	Total
Valeur d'origine			
Amortissements :			
- Cumuls des exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
Total			
Redevances payées :			
- Cumuls des exercices antérieurs			
- Exercice			
Total			
Redevances restant dues			
- A un an au plus			
- A plus d'un an et cinq ans au plus			
- A plus de cinq ans			
Total			
Valeur résiduelle			
- A un an au plus			
- A plus d'un an et cinq ans au plus			
- A plus de cinq ans			
Total			
Montant pris en charge dans l'exercice			



[Signature]

KRISTY

Société par Actions Simplifiée au capital de 639.350 euros
Siège social : 5, cour Pierre Bezançon – 94440 MAROLLES EN BRIE
RCS CRETEIL 832 970 009

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Situation et activité au cours de l'exercice

Au cours de cet exercice social, l'activité principale de la société a été la prise de participation par achat, souscription, apport, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires net hors TVA de 470 919,00 €.
Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 384 202,71 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

	<i>Au 30 septembre 2019</i>
- salaires et traitements	193 330,17
- charges sociales	76 726,43



En conséquence et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat comptable se solde par un bénéfice de 218 289,83 €.

Au bilan, le fonds de roulement net se présente comme suit :

	Au 30 septembre 2019
Capitaux propres	933 147,63
Dettes à plus d'un an : emprunts	953 108,00
Compte-courant Associés	7 148,65
TOTAL des ressources	1 893 404,28
Moins : Actif net immobilisé	1 462 699,51
Fonds de roulement net	430 704,76

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous entendons pouvoir poursuivre le développement de notre activité sur l'année en cours.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice écoulé.
Les conséquences de la crise sanitaire sont encore imprévisibles.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 218 829,83 € euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur :	11 572,80 euros
Distribution de dividendes au 08/11/2018 :	64 286,00 euros
Bénéfice de l'exercice :	<u>218 289,83 euros</u>
Total des sommes distribuables :	165 576,63 euros

Affectation :

- A titre de dividendes :	85 714,00 euros
- Report à nouveau :	79 862,63 euros

Le compte de report à nouveau s'élève après affectation à la somme de 79 862,63 euros.

Le dividende est éligible à la réfaction de 40% prévue au 2° de l'article 158,3° du Code général des impôts.

Il sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, après retenu des prélèvements sociaux au taux global de 17,20%, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement forfaitaire au taux de 12,80%.



Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre de l'exercice précédent, s'agissant du premier exercice social, ont été les suivantes :

Exercice clos	Dividendes éligibles des réfactions de 40%	Dividendes éligibles des réfactions de 40%
30/09/2017		0,00
30/09/2018	140 000,00	0

Dettes fournisseurs et clients

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients Par date d'échéance.

Article D. 441-4 1.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 1.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	NEANT					NEANT					
Montant total des factures concernées TTC											
Pourcenta ge du montant total des achats HT de l'exercice											
Pourcenta ge du chiffre d'affaires TTC de l'exercice											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues											
Montant total des factures exclues											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (précisez) ☐ Délais légaux : (précisez)					☐ Délais contractuels : (précisez) ☐ Délais légaux : (précisez)					

Recherche et développement

Au cours l'exercice écoulé, la société n'a pas réalisé d'activité en matière de recherche et développement.

Filiales et participations

Nous vous rappelons que la société détient des participations dans les sociétés suivantes :

- GAMAT

La société KRISTY détient 998 actions en pleine propriété de la société GAMAT correspondant à 99,8 % des titres composant le capital de cette société.

La société GAMAT a réalisé un bénéfice de 241 203 et le montant de ses capitaux propres s'élève à 515 208 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- WF IDF

La société KRISTY détient 10.000 actions en pleine propriété de la société WF IDF correspondant à 100% des titres composant le capital de cette société.

La société WF IDF a réalisé un bénéfice de 171 509 euros et le montant de ses capitaux propres s'élève à 406 811 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- IMMO KRISTY

La société KRISTY détient 90 parts sociales en usufruit et 10 parts sociales en pleine propriété de la société IMMO KRISTY, correspondant à 90% des titres composant le capital de cette société en usufruit et à 10% des titres en pleine propriété.

La société IMMO KRISTY a réalisé une perte de 44 460,56 euros et le montant de ses capitaux propres s'élève à – 56 615 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- MONAMY

La société KRISTY détient 10 000 actions en pleine propriété de la société MONAMY, correspondant à 100% des titres composant le capital de cette société.

La société MONAMY a réalisé un bénéfice de 53 047 euros et le montant de ses capitaux propres s'élève à 63 047 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- SCI LES BOSSONS

La société KRISTY détient 150 parts en pleine propriété sur les 1000 parts composant le capital social. La société SCI LES BOSSONS a réalisé une perte de 28 914 euros au 31-12-2018 et ses capitaux propres s'élèvent à – 27 914 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comportent des charges correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du même code) pour la somme de 12 555 €.

Conventions réglementées

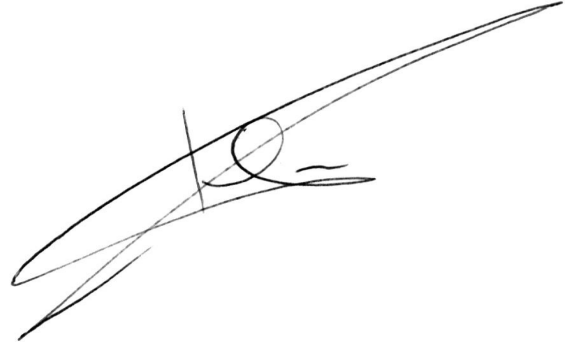
Conformément à la loi, le Commissaire aux comptes de la société présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3.

Vous trouverez en conséquence son rapport spécial sur ces conventions que vous devez ratifier.

Conclusion

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, positioned below the text 'Le Président.'

KRISTY

Société par Actions Simplifiée au capital de 639.350 euros
Siège social : 5, cour Pierre Bezançon – 94440 MAROLLES EN BRIE
RCS CRETEIL 832 970 009

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 30 MARS, à 18 HEURES, les associés de la Société KRISTY se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Il a été établie une feuille de présence qui a été élargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par son Président, Monsieur Thierry AMICHAUD.

Madame Christelle AMICHAUD est désignée en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 639.350 actions sur les 639.350 actions formant le capital social.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Serge GODARD, Commissaire aux comptes titulaire de la Société régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Feuille de présence ;
- Rapport de gestion du Président ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Texte des projets de résolutions ;

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés.

at



JH

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ; quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 et suivant du Code de commerce ; approbation des conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président, du rapport de Commissaire aux comptes sur l'exercice et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 218 289,83 euros.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé comportent des charges correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du même code) pour la somme de 12 155 €.

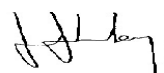
En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 218 289,83 euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur :	11 572,80
Distribution de dividendes au 13/10/2019 :	64 286,00
Bénéfice de l'exercice :	<u>218 289,83</u>
Total des sommes distribuables :	165 576,63



Affectation :

- A titre de dividendes :	85 714,00
- Report à nouveau :	79 862,63

Le compte report à nouveau s'élèvera après affectation à la somme de 79 862,63 euros.

Le dividende est éligible à la réfaction de 40% prévue au 2° de l'article 158,3° du Code général des impôts.

Il sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, après retenue des prélèvements sociaux aux taux global de 17,20%, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement forfaitaire au taux de 12,80%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre de l'exercice précédent ont été les suivantes :

Exercice clos	Dividendes éligibles de la réfaction de 40%	Dividendes éligibles de la réfaction de 40%
30/09/2017	59 244,00	0,00
30/09/2018	140 000,00	0,00

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les convocations visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

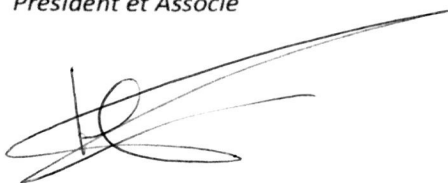
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal de ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée et de tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal signé par le Président et les associés.

Thierry AMICHAUD
Président et Associé



Christelle AMICHAUD
Associée





KRISTY

Société par Actions Simplifiée

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

Assemblée Générale du 30 mars 2020

SAS KRISTY
Société par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €
6 rue Arthur Honegger
94440 SANTENY
RCS Créteil 823 970 009

Serge GODARD

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

43 b, RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
RCS CRETEL 479 369 266



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS KRISTY

Assemblée Générale du
30 mars 2020

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée KRISTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Président

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Nanteuil-lès-Meaux, le 12 mars 2020

Le commissaire aux comptes

Serge GODARD

